

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 décembre 2024

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

Délibération n°241203-6 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, PRESIDENTE
	Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
---------------	--------------------------------------

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : AUTORISATION D’OUVERTURE DES CREDITS D’INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : La Présidente

VU l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l’attente de l’adoption du budget primitif 2025, l’exécutif peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

LE COMITE,

Après avoir entendu l’exposé de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l’unanimité,**

AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit dans la limite des montants suivants :

		Budget Primitif 2024	Budget Supplémentaire 2024	Total Budget 2024	Crédits pouvant être ouverts art 1612-1 CGCT
		A	B	C = A+B	= C/4
20	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	100,00	0,00	100,00	25,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		100,00	0,00	100,00	25,00
21	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	500,00	7 000,00	7 500,00	1 875,00
21	21351 BATIMENTS PUBLICS	16 800,00	0,00	16 800,00	4 200,00
21	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 800,00	0,00	5 800,00	1 450,00
21	21621 Œuvres Biens sous-jacents	5 000,00	3 600,00	8 600,00	2 150,00
21	2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	1 500,00	0,00	1 500,00	375,00
21	21838 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 900,00	0,00	3 900,00	975,00
21	21848 MOBILIER	4 500,00	1 350,00	5 850,00	1 462,50
21	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500,00	0,00	6 500,00	1 625,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		44 500,00	11 950,00	56 450,00	14 112,50
23	2313 CONSTRUCTIONS	70 000,00	100 000,00	170 000,00	42 500,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		70 000,00	100 000,00	170 000,00	42 500,00
TOTAL		114 600,00	111 950,00	226 550,00	56 637,50

Fait à Marly-le-Roi, le **18 DEC, 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **18 DEC, 2024**

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN

Présidente du Syndicat Intercommunal

Nicole WANG
Secrétaire de séance